

Séminaire sur l'éducation aux droits de l'homme - Alger 8 - 9 mars 2003 (le 08 mars 2003)

A l'invitation de la Commission nationale consultative de promotion et de protection des droits de l'homme d'Algérie, M. Joël Thoraval, président de la Commission nationale consultative des droits de l'homme - France et M. Gérard Fellous, secrétaire général ont participé à un Séminaire sur l'éducation aux droits de l'homme -expériences et perspectives- qui s'est tenu à Alger les 8 et 9 mars 2003.

Dans son intervention portant sur « l'expérience française de plan d'action pour l'éducation et la formation aux droits de l'homme, dans le cadre de la décennie des Nations unies », le président Thoraval s'est d'abord réjoui de l'ouverture d'une coopération entre les deux institutions nationales, sur le thème des droits de l'homme, quelques jours après la visite d'Etat du Président de la République française, M. Jacques Chirac.

Il a présenté les grandes lignes du Plan d'action pour l'éducation et la formation aux droits de l'homme élaboré par le Comité de liaison constitué par la CNCDDH et la Commission française pour l'UNESCO, et transmis au Haut Commissariat pour les droits de l'homme, dans le cadre de la décennie des Nations unies. Les participants ont montré un grand intérêt pour l'expérience française, au cours d'un débat.

Différents exposés ont porté sur les expériences et les perspectives en Algérie, particulièrement en ce qui concerne l'enseignement et la formation à l'université, à la sûreté nationale, dans la Gendarmerie nationale, en milieu rural, dans le système éducatif et dans le large public.

En marge de ce séminaire, la délégation de la CNCDDH a été reçue par le conseiller pour les droits de l'homme du Président de la République algérienne.

Elle a eu des entretiens avec le président de la Commission nationale consultative algérienne, M. Mustapha Ksentini, dans la perspective de l'établissement d'une coopération étroite entre les deux institutions nationales, particulièrement en matière de formation et de documentation.

La Commission algérienne a été créée le 25 mars 2001 par décret du président Abdelaziz Bouteflika qui a installé ses membres le 9 octobre 2001. A cette occasion, le Président de la République algérienne déclarait : « Organe de surveillance et d'alerte, d'évaluation et de proposition, cette Commission est, de par sa nature et les missions qui lui sont assignées, à la fois un espace d'écoute des citoyens, un centre d'investigation, un cadre de réflexion et une force d'impulsion ». Les statuts de la Commission algérienne sont conformes aux « Principes de Paris ».